

L'ÉCHO

ORGANE

S'ÉDIFIER
ET SE
SOUTENIR
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION ST. JOSEPH

DE ST. HYACINTHE.

Et de la C. M. B. I.

Vol 1

St-Hyacinthe, 4 février 1892

No. 46

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES CHAUSSURES

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

DUSSIER & C^{IE}

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P. Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

RAGNOU & FRÈRE

Epiceries de Familles

EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.

On n'emploie que du bois de première qualité:

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité: FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

Magasin du Bon Marche

ETABLI EN 1877,

Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Bon Marché pour leurs

Marchandises Seches

— Au Nos. 29 et 43—

RUE DE LA CASCADE

Toujours en mains un assortiment considérable de Marchandises Seches de Choix, Articles de Fantaisie, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

FONDS DE BANQUEROUTE

A très bas prix.

Indiennes Cotons, Ducks, Jeannettes, Shirtings, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la Livre.

ESCOMPTE TRÈS LIBERAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

Le magasin continue toujours son commerce de spécialité en

Flours, Provisions et Produits de l'Ouest,
(En gros et en détail.)

Au plus Bas Prix.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe.

J. H. MORIN

—MARCHAND DE—

FER, HUILES, PEINTURES, Etc.

SPECIALITÉS :

Fournaises et Poêles de Cuisine,

Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M. O. Brodeur

St-Hyacinthe.

ier Oct. '91—1 a.

Librairie du Sacre-Coeur

Tapisseries ! Décorations de plafonds ! Bordures !

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

L. A. CHOQUET & FRERE,

Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe.

GROS ET DÉTAIL.

FUMEZ LE

CIGARE C. M. B. A.

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A., tenue à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Ottawa, ont su l'apprécier lorsque M. le chevalier Campeau, délégué sur-prénc, leur a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada ce cigare ne contient que du PUIF TABAC DE LA HAVANE. De tous les cigares à 5 cts, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère ; veuillez donc lui faire un accueil FRATERNEL.

FRÈRES, veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette maison à la succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

EDOUARD MALHIOT,

Membre de la succursale No. 101.

JOS. DALBEC

SELLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe,

Spécialité : Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

C. ROUILLEAU

C.
R.
O.
U.
I.
L.
L.
E.
A.
U.

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moulee, Son, Gru, etc., etc.

AUX FROMAGERS !

TOUS LES ARTICLES NÉCESSAIRES POUR LES FROMAGERIES

—Tels que :—

Coton, Présure, Couleur, Moules
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée !

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, Q^{ue}.

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'*Echo*, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE,

Grand Président.

UNION ST-JOSEPH

(Suite.)

Sur l'invitation du président, dit le rapport, les personnes dont les noms suivent s'inscrivirent, séance tenante pour en être admises comme membres après avoir payé un droit d'entrée dont nous n'avons pu constater nulle part la nature ni le taux. Comme la chose se pratique d'ailleurs encore pour les Sociétés en organisation, il n'est pas non plus fait mention d'âge ni de formalité préalables pour l'admission de ces membres fondateurs, lesquels, nous le répétons, ont dû être reçus sans conditions autres que le paiement d'un droit quelconque.

Nous constatons cependant, par le même rapport, qu'après la réception des fondateurs ci-dessous nommés, MM. Herménégilde Choquete, forgeron voiturier, Joseph Henri Frenière et Joseph Ouellet ont fait remise, chacun, de la somme de 25 centins, comme aspirant à devenir membre. Disons en passant, que le premier est décédé en Septembre 1887 et que sa famille a touché le bénéfice auquel elle avait droit. Les deux derniers ne paraissent pas avoir donné suite à ce bon mouvement, leurs noms ne figurant plus sur aucun registre.

Membres fondateurs

Jos. Aubertin	Isaac Frenière
Trefflé de Bellefeuille	Siméon Flibotte, fils *
Soulé Bernard	Alfred Gaudette *
F. X. Bertrand	J. Levi Gaudette *
Alfred Boucher *	Aug. Girard
Nap. Bouffard *	Jos. Labonté
Nap. Brabant	Frs. Lajoie *
Herm. Burque	Joachim de Langis *
Aug. Chagnon *	Jean Leblanc
Ol. Chalifoux	Camille Lussier
Louis Côté *	Alexis Martin
George Côté *	Léon Plamondon *
Nap. Delisle *	Joseph Roy *
Alph. Désormeau	Louis Simonneau
David Desparts	Hubert Soly
Ed Dufort *	P. Norb. Sylvestre
Zéph. Fortier *	F. X. Tétreau *

De ces trente-quatre noms, seize seulement font encore partie de l'association actuellement — ceux marqués d'un astérisque. Un seul, M. Louis Simonneau, étant décédé, a pu toucher le bénéfice au décès : M. Alexis Martin étant décédé avant l'expiration du temps alors exigé à dater de l'admission, pour avoir droit aux bénéfices, ses confrères ont dû se cotiser pour le paiement des frais funéraires.

Les premiers officiers formant le Comité de Régie furent aussi choisis durant cette même séance ; en voici la liste :

Président : M. Louis Côté.

1er Vice-Président, Augustin Chagnon.

2ème Vice-Président, F. X. Bertrand,

Sec.-Archiviste, Camille Lussier.

Assist.-Sec.-Archiviste, F. X. Tétreault.

Sec.-Correspondant, Léon Leblanc.

Trésorier, Olivier Chalifoux.

Collect.-trésorier, Léon Plamondon.

Assist.-Collect.-Trésorier, Edouard Dufort.

Il fut ensuite résolu de convoquer, pour le dimanche suivant, 18 octobre, une assemblée des ouvriers de la ville, en la salle publique du marché et d'y inviter quelques orateurs.

M. l'abbé L. Z. Moreau, fondateur, alors curé de la cathédrale et chapelain de l'association naissante, le Révd. P. Charmont, Dominicain, curé de Notre-Dame ; MM. H. Mercier et P. Bachand, avocats et M. Ls. Taché, Shérif, se rendirent gracieusement à l'assemblée et invitèrent chaleureusement les personnes présentes à s'associer. Leurs paroles éloquentes et sympathiques furent vivement applaudies et les MM. suivants s'inscrivirent.

Jos. Benoit *	Joseph Hogues
Eusèbe Brodeur *	Clément Jacques *
F. X. Burque *	Bénoni Labonté *
Alex. Champigny *	Charles Ledoux
Rom. Choquette	Abraham Loiselle
Louis Codère	Prudent Codère
Charles Flibotte	Onésime Desparts *
Louis Flibotte *	Jean-Bte Flibotte
L. P. Morin	Basile Massé *
Samuel Thibault	Louis Plamondon *
	Narcisse Vanasse

Le 1er novembre suivant, l'assemblée régulière mensuelle, toujours sous la présidence de M. Louis Côté, eut lieu pour la première fois en la salle des délibérations du conseil-de-ville que ce dernier avait gracieusement mis à la disposition de la Société.

Sur l'invitation du président, d'avoir à nommer un commissaire-ordonnateur, les membres présents choisissent M. Napoléon Delisle à l'unanimité des voix. Puis, on procède à choisir le médecin de la Société : Après une courte délibération, M. le Dr Eug. St-Jacques est choisi pour remplir ces fonctions délicates lesquelles nous sommes heureux de le proclamer, ce monsieur a toujours rempli à la satisfaction générale. Nous pouvons et nous devons même affirmer que ce choix nous a valu des succès financiers rapides et extraordinaires.

Il fut ensuite procédé à la lecture des Règlements que l'on discuta en certains endroits.

Les affaires de routine étant épuisées, le président exprime à M. le chapelain et fondateur de la Société toute la reconnaissance qu'il éprouvait personnellement et que chaque membre devait éprouver pour le zèle et le dévouement dont il venait de faire preuve en faveur de la classe ouvrière, réunissant les travailleurs en Société de Secours Mutuel.

Des applaudissements unanimes et chaleureux témoignèrent que l'assemblée partageait les sentiments de son Président et savait reconnaître des services aussi considérables que ceux rendus par l'établissement de cette Société.

M. le Chapelain, en retour, nous assure de ses bonnes dispositions lesquelles, depuis et en toutes circonstances, ne nous ont jamais fait défaut.

(A suivre)

Correspondance

L'Ordre des Forestiers Indépendants

Monsieur Rédacteur,

En répondant aux attaques de votre correspondant anonyme contre l'Ordre Indépendant des Forestiers nous croyions avoir affaire à un homme sérieux, désireux de s'instruire, et étudiant avec impartialité les divers systèmes des Sociétés de Secours Mutuels; mais nous constatons que nous nous étions trompés.

Il nous aurait fait plaisir de poursuivre l'étude de cette question importante avec un adversaire loyal, disposé à admettre la vérité, au moins quand elle est indéniable; mais du moment que ce Monsieur est si intransigeant qu'il ne veuille rien admettre en dehors de ses idées; du moment surtout qu'il se sert du ridicule pour traiter une question qui ne semble pourtant assez sérieuse, et que la discussion dégénère en propos de "hustings," nous préférons nous retirer.

Et d'abord, puisqu'il déplaît à ce monsieur de voir que deux hommes sérieux ne craignent pas de certifier leurs calculs et leurs avances sous leur signature, il aura la satisfaction de voir le nom de M. Gosselin disparaître de cette correspondance; quant à lui, le moyen qu'il a choisi est plus commode: le voile de l'anonyme lui permet de faire des avances dont son nom d'homme véridique n'aura pas à souffrir.

Je prendrai aussi la liberté, M. le Rédacteur de me retirer de la lutte après les quelques remarques qui vont suivre; car, de même que M. Gosselin, je puis employer mon temps beaucoup plus utilement qu'à réfuter les avances de votre correspondant, et plus agréablement qu'à lire ses répliques.

En premier lieu cette commission de \$3.00 qu'il

nous accuse de donner pour chaque nouveau membre, s'il avait lu l'Article de la Constitution un peu plus attentivement il aurait vu que c'est un pouvoir donné aux "Cours Subordonnées" d'accorder un Bonus, qui peut aller jusqu'à \$3.00, à même les droits d'entrée qui restent au fonds particulier de cette Cour Subordonnée, mais non pas à même les recettes qui vont à la Cour Suprême. Et de fait, je ne connais ici "qu'une seule" Cour Subordonnée qui ait accordé un Bonus de \$1.00 pour chaque nouveau membre, et ce, pendant les trois premiers mois de son existence.

Et combien d'autres détails que votre Correspondant nous accuse de cacher, pour ne pas en avoir parlé. Mais enfin voulait-il que dans les bornes étroites d'une correspondance nous lui donnions un résumé complet de la Constitution avec une analyse de tous les pouvoirs de la Cour Suprême, des Hautes Cours et des Cours Subordonnées? Je crois que cela lui aurait été très utile en effet et l'aurait empêché de commettre beaucoup de bavures, auxquelles on est toujours exposé lorsqu'on traite un sujet qu'on ne connaît qu'imparfaitement.

Nous avons été attaqués sur l'administration financière de la Société, nous y avons répondu par des chiffres et des calculs qui n'ont pas été réfutés, puisque, pour trouver l'Ordre en faute, notre Correspondant est obligé de supposer une épidémie qui enlèverait trois ou quatre cents membres de plus qu'à l'ordinaire: mais avant qu'une épidémie assez générale pour exercer ses ravages depuis la Californie et la Colombie Anglaise jusqu'à la Nouvelle Ecosse et même jusqu'en Angleterre (car notre Ordre y a été dernièrement implanté) puisse épuiser nos fonds, il surviendra beaucoup d'épidémies locales qui feront faire banqueroute à nos sociétés dont le territoire ne s'étend pas en dehors d'une Province ou même d'un district.

Quant on reproche de ne pas être soumis à l'inspection du Gouvernement, votre correspondant n'est pas sérieux; il ne doit pas ignorer qu'il en est de même pour toutes les associations Fraternelles et de Bienfaisance; nous sommes incorporés et nous devons faire au commencement de chaque année un rapport de nos opérations financières pour l'année précédente, comme le font toutes les sociétés, corporations et départements publics, mais le Gouvernement n'a rien à voir à notre administration.

Enfin on nous accuse d'aller porter notre argent à l'étranger. D'abord je dois faire remarquer que nous n'allons pas le porter aux Etats-Unis ainsi que font certaines Sociétés assez en faveur auprès des Canadiens Français parce qu'elles se proclament Catholiques. Nos fonds restent tous au Canada, nous n'en avons pas dans la Province de Québec, il est vrai, et "nous ne voulons pas en avoir, parce qu'alors la Californie, l'Ohio, l'Illinois et tous les autres Etats et les Provinces où l'Ordre est établi en réclameraient leur part avec raison, et nous nous trouverions beaucoup plus avancés vraiment. On a prêté il est vrai \$21,000.00 au Gouvernement du Nouveau-Brunswick, et je regrette ce premier déplacement qui a été fait sur recommandation de l'Aviseur Suprême, l'Hon. Juge

Wedderburn, de Hampton, N. B., mais qui sera le dernier, j'espère.

Il serait oiseux, M. le Rédacteur, de revenir sur les questions financières qui ont déjà été traitées, et je n'en dirai pas plus long sur le sujet. Qu'il me soit seulement permis de rappeler que toutes les attaques portées contre l'Ordre et répétées par votre correspondant de "l'Écho", l'ont été par des revues publiées dans les intérêts des Compagnies d'assurances qui justement alarmées du progrès croissant des Sociétés de Secours Mutuel s'attaquent à celles qui leur causent le plus de tort; et qu'en fin de comptes tous leurs calculs ne tendent qu'à prouver que notre Ordre n'est pas aussi riche, n'a pas de fonds de réserve aussi considérables que leurs compagnies: mais c'est justement là notre unique but, de faire profiter nos membres du surplus que leur chargeraient ces Compagnies pour les assurer.

Maintenant, à bout de critique sur notre système financier, le correspondant reproche à notre Ordre de n'avoir pas de préférence en matière de religion et de n'être pas Français. En premier lieu, je ne vois pas que toutes les institutions financières doivent être en même temps religieuses et nationales; quand j'assure ma vie ou ma maison et quand je dépose mes fonds en Banque je ne demande pas d'abord si les directeurs sont catholiques ou protestants, Canadiens Français ou Écossais, je cherche d'abord quelles garanties financières me sont offertes; — c'est ce que j'ai fait quand je suis entré dans l'I. O. F. et je ne m'en crois pas plus mauvais catholique ou moins patriote qu'auparavant. Et en second lieu je puis dire que nous avons à Montréal et ailleurs des Cours exclusivement Canadiennes-Françaises et Catholiques qui ne sont pas moins dévouées aux intérêts de la bonne cause que certaines autres associations qui font plus ouvertement profession d'être religieuses et nationales. Et si vous en doutez, lisez sur les journaux du 1er Décembre 1891 le compte rendu de l'allocution prononcée au banquet de la Cour St-Rock, une de nos Cours Canadiennes Françaises par le vénérable curé de Ste-Cunégonde, le Rév. M. Séguin, le 30 Novembre dernier.

Et la première preuve de cet apostolat, je la trouve peut-être dans ce "secret" qu'on nous reproche, étant allé, avec deux officiers de notre Cour consulter à ce sujet un Révérend Père Oblat qui a fait une étude spéciale des Sociétés de bienfaisance il nous répondit: "Ne craignez pas de révéler le secret, du mystérieux, c'est peut-être le moyen le plus efficace de combattre la franc-maçonnerie, par ses propres armes."

Enfin, on ne peut nier qu'il peut y avoir du bon chez nos confrères de croyance différente, et l'expérience nous prouve que souvent ils savent mieux que nous mettre en pratique des vertus purement chrétiennes. Ainsi je n'ai vu dans aucune de nos Sociétés locales l'idée du Secours Mutuel aussi bien comprise que dans l'I. O. F. Les malades sont soignés gratis par le Médecin de la Cour, visités à tour de rôle par les membres du Comité des malades qui sont même tenus de les veiller s'il y a besoin. Un des articles de l'Ordre de jour demande à ceux qui sont sans emploi

de le déclarer, et ceux des membres qui peuvent leur aider à se trouver une situation le font avec plaisir. C'est de cette manière que nous entendons la fraternité, et c'est peut-être une cause qui attire chez nous des candidats qui iraient s'affilier à la franc-maçonnerie.

C'est pour toutes ces raisons, M. le Rédacteur que je m'obstine avec les 32,000 "naifs" qui ont confiance en l'Ordre Indépendant des Forestiers plutôt que de croire aux prophéties de votre correspondant, sa position vis-à-vis de nous ressemble un peu à celle de ce bon Président d'un jury qui regrettait bien de ne pouvoir rendre de verdict parce que, disait-il "ses onze imbéciles de collègues" ne voulaient pas se rendre à l'évidence.

Je vous prie, M. le Rédacteur, d'agréer de nouveaux remerciements pour votre bienveillant accueil et de me croire

Votre tout dévoué serviteur.

ICTOR MORIN.

Sujets de méditation, pour MM. les Correspondants des Forestiers Indépendants, tirés de leur Journal

(Suite)

"Notre Président, comme Franc-Maçon, est avancé, il a déjà longtemps qu'il a passé le troisième degré, promotion qui enlève, d'après un ministre de Toronto, le désir et la possibilité même de sourire; mais ceux qui connaissent Oronhyatekha et l'ont vu sourire ou entendu son rire sonore doivent être convaincus que le fardeau d'un si terrible secret n'a pas tué chez lui sa gaieté habituelle.

"Il est de plus un orangiste bien connu, ayant été le délégué Canadien au Concile de Glasgow, Écosse." (The I. F., page 162.)

N'est-ce pas que les titres de Oronhyatekha à l'admiration des Forestiers sont incontestables. A quatre pattes les Canayens.

"Plus d'hommes sont devenus des héros en mourant au bon moment qu'en vivant bien." (Id., p. 163).

Bouillanger est-il mort au bon moment? Voilà, certes, une maxime qui n'est pas vraie dans tous les cas.

"Il est inutile d'engager un enfant à amasser des trésors dans le ciel, parce qu'il sait bien qu'il ne les aura jamais." (Id., p. 163.)

Voyons, trouveriez-vous plus consolant de leur en faire amasser pour l'enfer. Franchement, cette maxime n'est pas orthodoxe.

"Le bonheur consiste souvent dans la lecture d'un bon journal..... Il y a des journaux qui ne vous procurent pas de bonheur, mais au contraire, produisent un mal réel qui se fait sentir tôt ou tard: Mais le "Montreal Witness" appartient à la première catégorie. Il est bon et fait le bien. L'édition hebdomadaire est envoyée à tout abonné pour une piastre par année." (Id., p. 185).

Voyons, MM. les Indépendants, abonnez-vous à ce journal qu'un Evêque a cru devoir, un jour, mettre à l'index.

"Notre confrère, l'Enchevin Griffith, a rempli la charge de maire "pro-tempore" l'autre jour, à Hamilton. Notre confrère sera un de ces jours le "vrai" maire actif de l'Orgueilleuse Cité." (Id., p. 170.)

"Jos. Meloalfe a résigné son mandat de député à l'Assemblée Législative d'Ontario et l'on dit que notre confrère le maire Drennan sera son remplaçant." (Id., p. 170.)

"Notre confrère, J. W. Frost, est candidat à la mairie d'Owen Sound. Si l'habileté et la valeur valent quelque chose, notre confrère sera le "premier citoyen" de la "Liverpool Canadienne" l'année prochaine." (Id., p. 170.)

Vous êtes "indépendants" ou vous ne l'êtes pas; si vous l'êtes, devez vous au moins apprendre à vos directeurs Suprêmes qu'ils n'ont pas le droit de se servir de votre journal pour favoriser telle ou telle croyance religieuse, tel ou tel parti politique, mais au contraire, votre journal devrait se tenir constamment dans les limites de son indépendance vis-à-vis toutes autres affaires que celles de votre Ordre.

Encore une fois, si après réflexion, vous constatez que vos primes devront être augmentées dans un temps assez rapproché, convenez que les ouvriers auront raison de vous dire en ce temps: pourquoi ne pas nous en avoir avertis puisque vous le saviez; peut-être aurais-je pris un risque moins onéreux, comme ils sont en droit de dire aujourd'hui à votre chef: d'où vient ce changement dans votre manière d'agir à notre égard; vous nous montriez d'abord votre désintéressement en nous signalant votre fraternité désintéressée par votre travail non rémunéré, et aujourd'hui vous dépassez les bornes d'une sage équité en vous faisant octroyer un salaire de \$8,000 à \$9,000 par an, en comprenant vos frais de voyages. The Knights of Columbus paient à leur président qu'un salaire par année de \$500; Catholic Benovolent Legion, \$500; Provident Institution, \$500; Forestiers Catholiques, avec au-delà de 17,000 membres, \$600. Vous êtes riche personnellement ou vous êtes pauvre comme nous: Si vous êtes riche, vous devriez avoir honte de nous demander même un centin par semaine pour vous armer un revenu disproportionné à votre valeur ou plutôt à l'importance de votre charge. Si vous êtes pauvre, vous n'avez pas droit en équité d'exiger que nous le soyons davantage pour que vous le soyez moins. Notre Constitution veut que notre Ordre soit philanthropique et fraternel, or la fraternité bien entendue ne veut pas que la masse des associés serve de marche-pied aux plus ambitieux.

FIN.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

Service medical

Peu d'associations jusqu'ici, possèdent un service médical par abonnement, au bénéfice de leurs membres.

C'est une chose fort désirable pourtant et dont l'avantage, pour les familles autant que pour les sociétés, paraît évident. En effet, quand le médecin soigne un malade qui doit solder lui-même ses honoraires, les deux parties sont en présence et le malade, qui calcule ses ressources en même temps qu'il apprécie son état, demande des visites plus ou moins multipliées. Dans bien des cas, sa guérison en est retardée. Quand il s'agit d'un sociétaire, qui n'a pas à se préoccuper du paiement, qui voit avec plaisir et sans aucune inquiétude le médecin venir à son chevet, il semble que l'état de ce malade soit plus tôt prêt à s'améliorer par la confiance qu'il éprouve.

On dit que cette idée n'est pas admissible par certains membres du corps médical qui protestent, au nom de leur dignité et de leurs intérêts matériels compromis par le mode de rétribution à l'abonnement.

On ajoute que, en rapprochant de la somme qu'il recevrait par abonnement le nombre de visites que les médecins auraient pu faire pendant une année, la rétribution pour chaque visite ressort à un chiffre si minime qu'il devient dérisoire et qu'il offense la dignité du médecin.

Si l'on décomposait ainsi les appointements d'un grand nombre de fonctionnaires, ils pourraient aussi bien trouver leur dignité offensée en considérant la somme minime pour laquelle ils donnent, non pas les quelques minutes d'une visite, mais chacune des heures de leur journée.

Sans sortir de notre sujet, ne voyons-nous pas partout autour de nous l'abonnement, l'appointement fixe accepté avec empressement par les membres les plus savants et les plus dignes du corps médical? Les hôpitaux, les dispensaires, les maisons d'éducation, ont des médecins rétribués à l'année.

On me répond: — c'est pour soigner les pauvres, c'est pour soigner dans une seule maison, pour ainsi dire une même famille. Oui, mais qui paie les appointements? ce ne sont pas les pauvres, on ne les accepterait pas: ce sont les institutions qui ne sont pas pauvres.

Et pour les grands établissements industriels, les opulentes compagnies de chemin de fer elles-mêmes—ce ne sont pas là des pauvres—les médecins ne refusent pas d'accepter l'appointement fixe et ils ne calculent pas le prix auquel

ressort chacune de leurs visites, pour savoir si leur dignité doit s'en offenser.

De leur côté, les Sociétés devraient s'occuper sérieusement à organiser un service médical par abonnement. Non-seulement, croyons-nous, ce système est avantageux aux abonnés mais aussi, et dans une large mesure, à la Société. En effet, le ou les médecins nommés par elle, n'ayant aucun intérêt à visiter les malades imaginaires, ces derniers passeraient à l'état de souvenir et nous ne nous en porterions pas plus mal.

Nous parlerons une prochaine fois de l'intérêt, aussi, qu'il y a pour nos associations, à ne pas exclure les médecins de nos rangs. En attendant, nous demandons : Pourquoi faire visiter les malades par des maçons ou autres corps de métiers ? Pour certifier la maladie, me direz-vous, et payer sur la foi d'un témoignage intéressé pour la Société. Dans ce cas, un spécialiste, membre comme ces derniers de l'association, ne lui serait-il pas plus utile pour l'accomplissement de ces fonctions ?

CHAGRIN D'AUTRUI NE TOUCHE QU'A DEMI

Tous les proverbes n'énoncent pas une vérité consolante. Il en est, comme celui ci-dessus, par exemple, qui constate une chose profondément regrettable.

Oui, trop d'hommes ne s'intéresse qu'à eux-mêmes et supportent, avec une résignation admirable, les souffrances et les épreuves d'autrui.

Ces hommes sont les égoïstes, et ils sont généralement à blâmer.

Ajoutons qu'ils sont aussi bien à plaindre.

D'abord ils n'ont pas d'amis. Comment les aimerait-on, eux qui n'aiment personne.

Puis, s'ils sont indifférents aux douleurs d'autrui, trop souvent ils recueillent ce qu'ils ont semé : l'indifférence.

Enfin et surtout, ils amassent, pour leur dernier jour, des remords et de terribles châtements.

A cette heure, grande et solennelle, où tout sera remis en ordre, où le vice sera puni et la vertu récompensée, sur quoi portera principalement l'examen de notre vie ? Sur quoi s'appuiera surtout l'arrêt du Souverain Juge ? Sur la divine charité.

Ceux-là seront récompensés qui auront été compatissants et secourables aux douleurs d'au-

trui. Ceux-là seront punis qui se seront montrés sans pitié, qui auront joui, solitaires, des biens de la vie et n'auront rien donné de leur superflu à ceux qui manquent du nécessaire ; qui, voyant pleurer leurs frères, n'auront rien fait pour sécher ces larmes fraternelles.

Gardons-nous de cette odieuse et fausse sensibilité qui dit : " Moi je ne veux pas voir ceux qui ont faim, qui sont malades ou affligés. Cela me fait mal. "

Mais, tant mieux si cela fait mal. Cela brisera peut-être votre cœur de pierre et y fera jaillir enfin le flot sacré de la divine charité.

Ah ! si l'on savait les mystères de consolation que recèlent les œuvres de miséricorde ! Souffrir avec ceux qui souffrent, comprendre et partager leurs peines, verser sur des cœurs endoloris le baume et la consolation, c'est encore — après la résignation à la volonté du ciel — la meilleure consolation de âmes que le chagrin a brayées.

Arrière à jamais l'égoïsme et vive le dévouement.

L'Eglise Catholique possède le signe de l'apostolicité

Les prêtres, les curés, les chapelains reçoivent les pouvoirs apostoliques des évêques, ceux-ci reçoivent leur mission du pape, et leur consécration d'un évêque, qui lui-même a reçu la sienne d'un autre évêque. Aujourd'hui c'est Léon XIII qui gouverne comme pape l'Eglise catholique ; avant lui c'était Pie IX, qui succéda à Grégoire XVI. On peut remonter de cette manière la série des pontifes, jusqu'à ce que l'on arrive à Pierre, à qui le Fils unique de Dieu a dit : Paissez mes brebis. Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.

Pour arriver au salut, il n'est pas indifférent de professer telle ou telle religion ; il n'y a qu'une seule vraie religion, et l'on ne peut se sauver que dans celle-là. Cette seule vraie religion est celle qui a été fondée par Jésus-Christ. La vérité ne se trouve pure et complète que dans son Eglise, puisque les sectes qui s'en sont séparées n'en possèdent que des fragments. Cette Eglise est celle qui s'appelle l'Eglise Catholique. Importante vérité pour ceux qui se sont séparés de cette Eglise ! A quoi sert-il à l'homme de gagner tout le monde s'il perd son âme ? Or, la perte de l'âme est inévitable pour quiconque n'est pas en pleine possession de la vérité et de la grâce apportées par Jésus-Christ au genre humain, qui vit hors de

la véritable Eglise fondée par Jésus-Christ, et dont l'arche construite par Noé, d'après l'Ordre de Dieu, était la figure. Que n'auraient pas donné ceux qui étaient demeurés hors de l'arche, pour y être admis alors que le sommet des montagnes les plus élevées n'offrit plus d'asile contre la fureur des flots ? Auraient-ils hésité un moment à renoncer à toutes leurs richesses, s'ils avaient pu à ce prix mettre en sûreté leur passagère vie ? L'Eglise qui se dit évangélique ne peut point offrir cette certitude, et cela a été avancé par ses ministres eux-mêmes. Le synode de Brieg l'a reconnu en propres termes, en disant : " Que nos adversaires nous convainquent, s'ils le peuvent, d'erreurs sur erreurs, ils n'y gagneront rien, car nous ne prétendons pas nous-même nier la possibilité d'une erreur ; aussi n'obligeons-nous personne à croire que notre doctrine dogmatique soit une œuvre du Saint-Esprit, qui doit demeurer inaltérable à jamais." Il n'est pas possible de parler plus clairement. Ces messieurs prêchent ; ce qu'ils enseignent est, selon eux, le pur *Evangile* ; mais il avouent cependant qu'ils ne sont pas encore certains que ce soit vraiment le pur *Evangile* qu'ils enseignent ; car ils ne nient pas la possibilité d'une erreur ; ils reconnaissent par conséquent que l'on ne doit pas leur accorder une confiance aveugle. Il se peut donc que ce qui est aujourd'hui pur *Evangile* soit rejeté demain comme un assemblage d'erreurs. Si, voulant traverser en bateau un fleuve rapide, on entendait le batelier déclarer qu'il n'est pas sûr que sa barque soit en état de parvenir jusqu'à l'autre rive, oserait-on se fier à ce fragile esquif ? Et l'âme n'est-elle pas plus précieuse que le corps ? Lorsque les protestants ne veulent pas croire le prêtre catholique, qui leur dit et leur prouve que l'Eglise évangélique n'est pas organisée de manière à leur offrir la certitude de leur salut, ils sont à quelques égards excusables ; car on les a nourris depuis leur enfance dans la pensée qu'il faut fuir les prêtres catholiques comme des ennemis de la vérité ; mais, lorsque cet arrêt est porté par une assemblée tout entière de prédicateurs que les protestants ne regardent pas comme des ennemis, mais comme des ministres de la vérité, quelle excuse pourront-ils encore alléguer devant Dieu et devant les hommes ? Ou les protestants regardent cet aveu comme conforme à la vérité, ou bien ils la tiennent pour fautive. Dans le premier cas comment peuvent-ils encore demeurer attachés à l'Eglise évangélique, puisqu'ils sont certains qu'elle ne saurait leur rappeler la sûreté nécessaire. Dans le second

cas, ils accusent l'assemblée tout entière d'avoir calomnié l'Eglise évangélique.

Chomages accidentels—cessation d'industrie

Les ouvriers seraient encore bien heureux s'ils n'avaient à redouter que le chômage de la morte saison. Il y en a un autre bien plus funeste, qui n'est pas, comme celui-là, prévu et déterminé d'avance, qui est inégal dans son intensité et incertain dans sa durée, et qui frappe accidentellement les industries de toute nature, tantôt séparément, tantôt toutes ensemble. Cette interruption des travaux industriels atteint quelquefois mortellement l'ouvrier qui ne se tenait pas sur ses gardes. Tandis que les dépenses restent les mêmes, que le loyer ne cesse pas de courir, que les besoins de la famille deviennent de plus en plus pressants, la source d'où découlait le salaire est subitement tarie. Que faire ? que devenir ? Sans doute des jours plus heureux lui ront ; mais quand ? et comment les attendre ? Le pain qu'on espère avoir dans trois mois empêchera-t-il de mourir de mourir de faim aujourd'hui ? Implorera-t-on la pitié publique ? Mais il est des circonstances où elle est épuisée et impuissante, et, d'ailleurs, cette extrémité est affreuse ; avant de s'y résoudre, on aime mieux subir toutes les tortures de l'agonie.

Le voilà le moment où l'ouvrier qui a soumis les caprices de la passion à l'empire de la raison, recueille le fruit de sa sage conduite. Pendant la bonne saison, il a songé à la mauvaise ; la mauvaise est venue, et il n'en souffrira pas ; ses épargnes lui permettent d'attendre, avec une pleine indépendance et un esprit tranquille, le moment de la reprise des travaux : sa famille ne connaîtra ni le besoin, ni ces craintes pour l'avenir, qui sont quelquefois plus cruelles que le besoin même. Une douce jouissance lui est aussi réservée : il peut venir au secours d'un ami, d'un parent, et l'aider à traverser les mauvais jours.

Oh ! comme il est vrai que notre destinée dépend presque toujours de nous-mêmes, et que c'est nous qui nous attirons, par notre imprévoyance, les maux dont nous souffrons le plus ! Comme nous serions à la fois et plus sages et plus heureux si nous pensions toujours, pendant le calme à la tempête, pendant la bonne santé à la maladie, et pendant les jours de prospérité aux jours de chômage !

Ces catastrophes si funestes à l'industrie arrivent quelquefois sans être attendues ; c'est la foudre qui éclate dans un ciel serein. Quelquefois on a pu les prévoir, mais sans pouvoir les conjurer ; c'est l'orage contre lequel toute la science du pilote ne peut rien.

Les chômages sont souvent le contre-coup de quelque grande crise commerciale qui a porté la perturbation dans les affaires du pays.

Quelquefois ils sont occasionnés, dans certaines branches d'industrie, par l'accumulation des produits qu'on a multipliés imprudemment au-delà des besoins, et qui ne trouvent pas à s'écouler.

Devoirs sociaux du Patron

Les devoirs sociaux du patron découlent d'un principe général qui est celui-ci : Le patron est tenu d'observer lui-même et de faire observer par les autres, dans la mesure possible, les lois des sociétés auxquelles il appartient, et il doit en procurer la fin à l'aide des moyens dont il dispose.

Les devoirs sociaux se rapportent à l'exercice de l'autorité prise dans le sens large, tandis que les devoirs professionnels tiennent à l'exercice de l'autorité dans le sens strict.

Les devoirs sociaux n'obligent que dans la mesure de la charité, qui est celle du possible et de la prudence, tandis que la plupart des devoirs professionnels obligent dans la mesure de la justice, qui est celle du droit jusqu'à ses dernières limites.

L'obligation des devoirs sociaux n'existe donc, en pratique, que dans le cas où il est possible et prudent de les accomplir ; on doit tenir compte du milieu, des circonstances, des difficultés, etc. On n'est pas tenu de faire plus de bien qu'il n'est possible.

Toutefois, ces devoirs ne cessent de presser, tant qu'il reste quelque chose à faire pour atteindre la perfection de l'état normal. Le patron doit donc tendre, par des efforts constants, vers cette perfection, que, d'ailleurs, il lui sera toujours moralement impossible de réaliser entièrement.

Les devoirs sociaux du patron peuvent se classer sous quatre chefs principaux, en raison des quatre sociétés auxquelles il appartient : 1° les devoirs envers l'Église ; 2° les devoirs envers la société civile ; 3° les devoirs envers la famille ouvrière ; 4° les devoirs envers la famille des ouvriers.

Le patron doit tout d'abord étudier la doctrine sociale de l'Église, et s'inspirer de son esprit pour conduire et diriger ses ouvriers selon la doctrine et l'esprit de cette Mère dont ils sont les fils.

En pratique, il doit leur faciliter l'accomplissement de leurs devoirs religieux, et pour cela s'entendre avec les ministres de l'Église dans l'emploi des moyens et dans l'application des détails.

Dans l'intérêt de l'ordre et de la bonne harmonie, cette entente doit se faire par la voie hiérarchique avec le curé de la paroisse, avec l'évêque du diocèse.

Le patron, dans ses relations avec le prêtre, doit s'inspirer de l'esprit de foi et donner aux ouvriers l'exemple du respect et de la déférence, en même temps que d'une parfaite soumission en tout ce qui touche aux choses religieuses.

Les devoirs du patron envers la société civile sont déterminés par les lois concernant les ateliers, les usines, les apprentis, etc. Il en est un qui les domine tous : c'est celui qui oblige le patron à organiser et à diriger son exploitation de manière à ce qu'elle ne soit pas un péril permanent pour l'ordre social.

CAUSERIES DU DOCTEUR

CONSEILS AUX BUVEURS D'EAU

S'il est vrai que jamais la vérité toute nue soit sortie d'un puits, il est certain qu'elle n'est pas rentrée à son ancien domicile. Je n'en veux pour preuve que le mémoire lu par M. Eugène Marchand à la récente réunion des délégués des conseils d'Hygiène publique et de salubrité de la Seine-Inférieure. C'est à Dieppe — soyons exact — que cette réunion a eu lieu.

L'eau potable pour être absorbée impunément doit être limpide, incolore, inodore et sans saveur ; elle doit être bien aérée ; elle doit convenir à la cuisson parfaite des graines légumineuses ; elle doit enfin, dissoudre le savon et devenir mousseuse à son moindre contact.

A ces caractères généraux, dit M. Marchand, il est nécessaire d'en ajouter deux autres : l'eau ne doit pas se troubler, perdre sa couleur jaune et donner lieu à un précipité noir, lorsqu'après y avoir délayé une trace de chlorure d'or, on la porte à l'ébullition. En outre, elle ne doit prendre aucune odeur quand on la conserve en vase clos quelque temps, à l'abri de la lumière.

•• Ce sont là des considérations auxquelles, malheureusement, on n'a guère le temps de s'arrêter quand on a soif—et qu'on n'a pas le moyen de se désaltérer avec de bonne bière, de bon cidre ou du bon vin.

M. Marchand pousse un cri d'alarme, et, par le temps d'épidémies qui court, on ne saurait lui en vouloir.

Les eaux potables, dit-il, ont toujours pour origine les eaux de pluie. Celles-ci, en tombant des hauteurs de l'atmosphère sur le sol, dépouillent l'air d'une grande partie des poussières dont il est souillé. Parmi ces poussières, se trouvent des molécules salines, d'autres d'origine organique et même des matières organiques, lesquelles, en troublant la transparence du liquide, le rendent plus ou moins putrescible.

•• C'est ainsi l'eau des citernes, lorsque les réservoirs ne sont pas établis convenablement, contracte une odeur et une saveur douceâtres, qui la rendent désagréable aux personnes non accoutumées à la prendre en boisson.

M. Marchand énumère avec une clarté que lui envieraient les eaux les plus pures, les causes, trop nombreuses, auxquelles l'eau que nous buvons doit sa "pollution" et sa "contamination."

La pluie, si elle s'infiltre au travers du terrain pour alimenter la nappe des sources, se charge des matières organiques solubles avec lesquelles elle se trouve en contact ; si au contraire, elle s'épand à la surface du sol soit dans les champs livrés à la culture, soit sur les voies affectées à la circulation, elle s'empare des principes de toutes les matières solubles qu'elle rencontre en son chemin. Elle entraîne, en même temps, celles qu'elle peut charrier. Tels les fumiers, les engrais, les déjections des hommes et des animaux, etc.

Suit un long et savant dénombrement des vilaines bêtes microscopiques auxquelles, sans nous en douter, nous devons la plupart de nos maladies.

•• Il n'y a pire eau que l'eau qui dort,—dit le proverbe. J'en demande bien pardon au proverbe ; mais l'eau qui court ne me semble pas valoir mieux. Elle contient de petits êtres microscopiques appartenant soit au règne végétal, soit au règne animal et susceptibles d'exercer sur l'organisme une action plus ou moins mauvaise, mais jamais salutaire.

Le rôle des protozoaires introduits dans l'organisme, en même temps que l'eau dans laquelle ils vivent, est considérable dans le développement des maladies telles que la diarrhée,

le choléra, la fièvre typhoïde, la fièvre jaune, la fièvre récurrente des régions tropicales, etc. ...

Ne trouvez-vous pas cet *etc.*, plein de promesses ?

•• Eh bien, dira-t-on, on filtrera ou l'on fera bouillir l'eau avant de la boire. La précaution n'est pas à dédaigner ; mais elle n'est pas suffisante,

L'usage des filtres donne souvent une sécurité trompeuse. Les êtres organisés s'y déposent, y meurent, se corrompent et rendent parfois ces appareils dangereux. Et outre, les germes des microbes sont en général si petits qu'ils traversent presque tous les filtres, et, bien qu'ils soient très nombreux dans certaines eaux, ils peuvent n'en pas troubler la transparence.

Quant à l'ébullition, un chimiste, M. Frankland, a constaté, avant et après beaucoup d'observations, que les germes des organismes inférieurs conservent leur vitalité après avoir été longtemps bouillis.

Le cadre restreint de cette chronique ne me permet pas de suivre dans tous ses développements la thèse : du savant hygiéniste.

Il nous prémunit, notamment contre l'eau des puits infectés par les liquides échappés des fosses d'aisances établies dans le sol supérieur, contre l'eau des rivières à proximité desquelles existent les cimetières.

Il se prononce énergiquement contre l'introduction des eaux d'égoût dans le lit des rivières et des fleuves.

•• En résumé, M. Eugène Marchand, adoptant les conclusions peu rassurantes de M. Franklin, est d'avis qu'on ne connaît aucun procédé pratique grâce auquel on pourrait débarrasser l'eau des germes qui l'empoisonnent. Ce n'est pas la filtration qui est capable de rendre ce service et l'on ne peut compter davantage sur l'ébullition, fût-elle prolongée durant plusieurs heures.

A quoi donc se fier, grand dieu ?

Ce que nous avons de mieux à faire, c'est de nous en rapporter à l'auteur du remarquable travail que j'analyse et de nous conformer aux prescriptions générales qu'il résume comme suit :

1° L'eau de citerne ne doit pas être prise en boisson, si elle n'a pas été conduite dans ses réservoirs au travers d'une couche épaisse de sable ou de gravier formant filtre, si elle n'y est pas conservée à l'abri absolu de la lumière, sous l'influence d'un large contact avec l'air atmosphérique pouvant se renouveler librement, et

dans tous les cas—si elle n'est pas parfaitement limpide.

2° L'eau des mares ne doit jamais être prise en boisson, même après filtration.

3° L'eau des puits creusés dans le sol plus ou moins contaminé des villes ne doit pas être admise dans la consommation.

4° Il en est de même de la nappe des sources qui émergent à une faible distance des lieux affectés aux sépultures.

5° Enfin, il en est de même encore de toutes les eaux courantes, car l'on ne peut jamais être assuré que des déjections contaminantes n'ont pas été rejetées dans leur lit par les populations établies sur leurs rives. Cette prohibition est absolue pour toutes les eaux susceptibles d'avoir été polluées par l'adjonction des eaux d'égoût.

Croyons à tout cela et...ne buvons pas d'eau ou, du moins, buvons-en le moins possible.

Ah ! qu'il avait raison le grand William Shakespeare en écrivant : perfide comme l'onde !"

DR Z.

Les Empoisonneurs

XII

ÉCLAIRCISSEMENTS

Après quelques mots vagues et étrangers à l'incident qui venait de se terminer contrairement aux espérances de Félicie, la comtesse regagna son appartement où elle resta enfermée une partie du jour.

Elle pleura beaucoup et longtemps. Puis, elle pria avec ardeur ; elle s'offrit à Dieu pour cette âme chérie, et le pria ne faire retomber sur elle la peine due aux fautes du comte, et de le sauver un jour.

Cette demande sublime, elle la fit agenouillée devant son crucifix, devant l'image de l'Homme-Dieu, qui prit sur ses épaules innocentes le fardeau des iniquités humaines. Quand elle se leva, son visage était calme ; une admirable résignation se lisait dans ses yeux et sur ses traits. Dès lors, elle se regarda comme une victime que Dieu, sans doute, allait frapper ; mais elle avait la ferme espérance, qu'en considération des souffrances qu'elle acceptait, et

que le Seigneur lui accorderait, l'âme de son mari obtiendrait miséricorde. L'infortunée, toutefois, était loin de deviner quels rudes chemins, semés d'épines, l'attendaient, et quelles effrayantes épreuves elle devait subir. Si Dieu, dans sa bonté infinie, ne jetait un voile impénétrable sur l'avenir, quelle est l'âme destinée aux tribulations et aux sacrifices qui ne succomberait devant le sombre tableau des douleurs futures ? Jésus, lui-même, au jardin de Gethsemani, en présence des supplices qu'il allait endurer, fut pris d'une indicible angoisse ; la nature fut accablée un instant ; les membres de l'Homme-Dieu transsudèrent le sang ; son âme, triste jusqu'à la mort, éprouva toutes les angoisses de la plus terrible agonie ; il demandait grâce à son Père, le suppliant d'éloigner l'heure redoutable et le calice de la souffrance. C'est en vertu de ces épouvantements et de ces épreuves du Christ, à la veille de mourir, que Dieu vint en aide aux âmes souffrantes. A mesure que la coupe amère du malheur s'approche des lèvres humaines, le Seigneur multiplie ses grâces, et fortifie le cœur.

Depuis le jour où elle avait fait un dernier effort sur l'esprit obstiné de son mari, les relations entre eux étaient devenues pénibles, gênées. Le comte affectait de blasphémer contre la religion et de tourner en ridicule ceux qui la pratiquent ; rarement un sourire effleurait ses lèvres ; rarement aussi se montrait-il aimable pour sa belle et jeune femme. Son front toujours sombre, la dureté peinte sur son visage, la rudesse de sa voix, la brutalité de ses manières intimidaient Félicie, qui, bientôt, en vint à ne pouvoir l'entendre sans un tressaillement nerveux dont il s'apercevait quelquefois. Alors c'étaient d'amers paroles ; il se répandait en reproches, et accablait l'infortunée des plus mordantes épigrammes. Elle souffrait tout avec une patience angélique et ne répondait que par des larmes à ces grossièretés de langage, à ces pénibles procédés. Cette douceur, cette résignation, irritaient encore davantage le misérable. Un jour, il entra dans une telle exaspération, qu'il s'oublia jusqu'à frapper la malheureuse enfant. Elle s'évanouit de saisissement et de douleur. Le comte de Garderel appela l'une des femmes qu'il avait prises à son service, et lui ordonna de donner à sa maîtresse les soins qu'exigeait son état. Puis il sortit sans plus se mettre en peine de l'infortunée.

Quelques heures après, Félicie demanda la femme de chambre qu'elle avait amenée de chez son père ; celle-ci ne vint pas à son appel. La

comtesse alla s'informer de la cause de ce retard. A peine avait-elle mis le pied hors de sa chambre qu'elle se trouva en face de son mari, dont le visage était plus sombre et plus sinistre que jamais.

—Que voulez-vous, madame ? interrogea-t-il du ton le plus sévère.

—J'avais sonné ma femme de chambre ; elle n'est pas venue ; j'allais savoir le motif qui la retient.

—Votre femme de chambre ne pouvait pas venir, elle n'est pas ici.

—Où donc est-elle ? Je ne me souviens pas de lui avoir donné aucun ordre qui l'ait obligée de quitter la maison.

—Je l'ai congédiée.

—Vous l'avez fait sans me prévenir, monsieur. Oh ! dites-moi que cela n'est pas.

—Cela est, répondit le comte avec un sourire amer. Je suis le maître ici ; je n'entends pas que vous ayez auprès de vous d'autres femmes que celles qu'il m'aura plu de choisir. Il est temps que vous connaissiez et respectiez mes droits.

Félicie ne répondit pas. C'était toute une persécution que son mari, par cet acte, inaugurerait contre elle.

Après un instant de silence, le comte reprit :

—Je ne vous ai pas tout dit encore, madame. J'ai renvoyé aussi le vieux serviteur que vous aviez amené. Le personnel de ma maison est assez nombreux pour votre service et pour le mien. Cet homme, qui vous était vendu, m'espionnait sans cesse ; je m'en suis débarrassé. Ainsi, à l'avenir, ajouta-t-il par forme de conclusion, vous aurez affaire aux femmes et aux serviteurs que j'ai pris à mes gages ; je n'en veux pas d'autres chez moi, ne l'oubliez pas. Enfin, il est un désir que je dois vous exprimer encore ; il me serait agréable que vos relations avec votre famille fussent moins fréquentes, je vous en saurais gré.

—Est-là un simple désir, monsieur, ou un ordre que vous m'intimez ? demanda la jeune femme toute tremblante et en étouffant ses sanglots.

—C'est un désir que je tiens à voir satisfait. Vous pouvez le regarder comme un ordre, si vous l'aimez mieux.

XIII

LA VICTIME

Par une nuit froide et obscure de novembre

1817, on sonnait à la porte de la maison d'un prêtre de la ville de Méliis. Le prêtre lui-même vint ouvrir. Dans la rue était une voiture, d'où un homme venait de descendre. Cet homme portait une longue barbe ; il était vêtu d'une ample redingote, que recouvrait un épais manteau.

—Monsieur l'abbé, dit-il au prêtre, je viens vous chercher pour assister une malade qui va mourir : il n'y a pas un instant à perdre elle demeure dans l'un des hameaux qui dépendent de la ville ; c'est pourquoi vous me voyez dans cette voiture.

Le prêtre, sans défiance, n'hésita pas. Il pria l'inconnu de l'attendre quelques minutes, tandis qu'il se munissait de tout ce qui lui était nécessaire. Il acheva de s'habiller, car il était accouru à la hâte, sans avoir pris la peine de se vêtir complètement. Il ne tarda pas à revenir, monta dans la petite voiture ouverte par devant et attelée d'un seul cheval que conduisait l'étranger. Dès qu'elle fut arrivée hors de la ville, dans un endroit solitaire, l'inconnu dit au prêtre :

—Monsieur l'abbé, il s'agit d'une visite qui doit rester secrète. Celui qui m'envoie m'a ordonné de vous bander les yeux, car, vous ne devez connaître ni la maison où demeure la malade, ni les habitants qui l'occupent avec elle.

Le prêtre étonné et se croyant victime d'un guet-apens, voulut résister. Mais l'inconnu, doué d'une force herculéenne, et armé d'un pistolet, dont il fit jouer la batterie, signifia à son malheureux compagnon que le plus sûr pour lui était de se résigner et de le suivre. Celui-ci se laissa donc bander les yeux, et demeura immobile et tremblant de crainte à côté de l'étranger. La voiture roula quelque temps avec rapidité, puis elle monta une côte, fit de nombreux détours, autant que le prêtre peut en juger, et s'arrêta enfin à la porte d'une maison isolée. Le conducteur descendit le premier, et donna la main au prêtre, qui grelottait de froid et de terreur. Il le guida par un sentier étroit, dans lequel il était obligé de le précéder, tout en lui donnant la main. L'inconnu s'arrêta, et glissa à voix basse ces mots à l'oreille du prêtre :

—Nous allons descendre quelques marches.

En effet, le prêtre fut entraîné par un escalier de pierre. Il traversa, toujours conduit par son guide, une salle qui n'avait pour plancher que le sol. L'inconnu s'arrêta de nouveau, abandonna la main de son compagnon : un craquement se fit entendre, une porte sembla

rouler sur ello-même, et le prêtre dut avancer de quelques pas. Là le bandeau fut arraché de ses yeux. Il était dans un souterrain voûté en pierres et étroit : une vive lumière le remplissait, qui éblouissait les yeux. Le prêtre parcourut la salle du regard, et tout d'un coup recula saisi d'horreur. Il venait d'apercevoir attaché à un pilier de pierre, une jeune femme dont les longs cheveux noirs pendaient déroulés sur ses épaules : elle était à demi-vêtue et paraissait avoir été traînée là récemment. Des chaînes de fer retenaient ses membres délicats ; un masque de velours noir couvrait son visage ; mais à la vue du prêtre un rayon de joie brilla dans ses yeux. Un homme, masqué aussi, était près d'elle. Il fit un mouvement brusque, se rapprocha du prêtre, et, après avoir un instant fixé sur lui deux yeux fauves dont les prunelles scintillaient à travers son masque, il lui dit d'une voix sourde et gutturale :

—Monsieur l'abbé, cette femme va mourir. Vous n'avez pas à vous informer des motifs qui ont fait prononcer contre elle une terrible sentence : ils sont graves. Nous avons consenti à lui accorder une dernière grâce : celle qui lui procure les secours de votre ministère. Elle ne vous parlera pas ; elle est bâillonnée. Hâtez-vous donc, le temps presse : nous ne pouvons attendre davantage.

Le prêtre restait muet de stupeur à cet horrible spectacle. Enfin il put parler : il essaya d'attendrir l'homme qui paraissait agir en maître dans le souterrain et disposer de la vie de la jeune femme. Mais celui-ci lui réitéra l'injonction d'exercer son ministère, menaçant de le congédier sur l'heure, s'il insistait de nouveau.

Le prêtre, alors, s'adressant à la malheureuse victime, l'exhorta à recourir à Dieu, à demander pardon de ses fautes, à lui offrir le sacrifice de sa vie ; puis, il leva la main, et prononça les paroles sacrées de la réconciliation. La jeune femme inclina la tête ; et, quand le prêtre eut terminé, il crut voir briller dans ses yeux l'expression d'une reconnaissance ineffable.

Revenu de sa terreur, le digne ministre de Dieu, maintenant qu'il pouvait le faire sans s'exposer à priver la victime de la faveur qu'elle attendait, voulut encore tenter de fléchir les deux hommes présents avec lui dans le souterrain ; il implora leur pitié, les menaça de la justice du ciel. Mais celui qui l'avait amené lui ferma rudement la bouche, lui banda rapidement les yeux et le fit sortir précipitamment du souterrain. Le prêtre remonta dans la voitu-

re avec son guide : La route fut longue, sans doute à cause des détours multipliés que lui fit faire le conducteur. Deux heures avant le jour le prêtre rentrait chez lui, le corps et l'âme brisés de ce qu'il avait vu. Son saisissement avait été si grand qu'il fut malade pendant plusieurs jours. Dès qu'il le put, il se hâta de faire sa déclaration à la justice ; mais les renseignements qu'il donna étaient si vagues, que les recherches faites avec peu d'activité n'aboutirent à aucun résultat. D'ailleurs, on n'avait pas entendu dire que personne eût disparu dans le pays. Les choses en restèrent là, et beaucoup crurent que le prêtre avait été dupe d'une mystification.

La femme pour laquelle le prêtre avait été appelé d'une si étrange façon, était l'épouse infortunée du comte de Garderel. Sur le point de devenir mère, peu de mois après la scène où son mari l'avait si brutalement traitée, elle ne vit pas sa situation s'améliorer ; loin de là, elle s'aggrava plutôt. M. de Garderel multipliait chaque jour les sévices ; on eût dit qu'il avait juré de tuer sa femme à force de mauvais traitements. La seule ressource comme la seule consolation de Félicie était la prière.

Un soir, Félicie prolongeait sa promenade, et errait autour d'un bâtiment inhabité, qu'elle n'avait jamais visité. Plusieurs fois elle avait interrogé son mari sur la destination de cet édifice ; il avait toujours vaguement répondu et avec une indifférence plus apparente que réelle. C'était une construction étrange, adossée à l'hôtel même et sans aucune ouverture extérieure. Depuis quelques instants, Félicie longeait ce bâtiment singulier ; elle se demandait où était la porte, et comment il pouvait être éclairé. Supposant que l'entrée devait être à l'intérieur de l'hôtel, elle se mit à examiner à quelle partie de la maison il pouvait correspondre ; elle comprit bientôt qu'il était vis-à-vis le cabinet de son mari. Cependant, ce cabinet qu'elle avait vu souvent, et qu'elle connaissait parfaitement, n'avait ni portes ni fenêtres de ce côté.

(A continuer.)

Chronique locale

—Un service solennel a été chanté mardi à la Cathédrale pour le repos de l'âme du Cardinal Siméoni. L'abbé Laffamme, Chapelain du Précieux Sang a officié assisté de MM. Beauregard et Beaudry, Vicaire de la Cathédrale, com-

me Diacre et sous Diacre. Mgr l'Évêque de St-Hyacinthe assistait au trône et a chanté l'absoute.

—Le R. P. De Bognie, Supérieur des Rédemptoristes à Ste-Anne de Beaupré, est décédé lundi matin. Le R. P. De Bognie a déjà prêché une retraite à St-Hyacinthe et avait été très apprécié.

—Nous sommes heureux d'apprendre que M. le Chanoine La Rocque, curé de la cathédrale, qui a été gravement malade de la grippe, est maintenant rétabli.

—L'Hon. Juge Tellier a été victime d'un accident assez sérieux mardi matin. Il était à allumer un poêle à alcool lorsqu'une explosion se produisit; M. Tellier eut la figure brûlée assez gravement et madame Tellier qui se trouvait à éprouva aussi d'assez cruelles brûlures.

—MM. J. B. Blanchet, avocat, et M. A. Connell ont acheté la propriété de M. A. Blondin, sise au coin des rues Girouard et St-Denis, et occupée par MM. Blanchet et Beauregard, avocats, et le bureau du télégraphe et du téléphone. Le prix de la vente est de \$4,800.

—Notre concitoyen M. W. R. James vient de nous laisser pour entrer au service d'une grande maison de Chicago.

—M. Joseph Beaudoin a été élu conseiller municipal pour la paroisse de Ste-Rosalie. A cette occasion il y eut chez lui une soirée fort amusante.

—M. Méric Menard, fabricant de boissons gazeuses, est parti pour un voyage dans l'Ouest. Il se rendra jusqu'à West Superior, Wisconsin. On prête à M. Menard l'intention de s'établir dans l'ouest si le pays lui semble favorable.

—M. H. N. Bernier, plombier est à poser un appareil de chauffage à l'eau chaude chez M. R. Deschênes, N. P.

—La Banque de St-Hyacinthe a payé depuis le mois de mai 1891 au mois de décembre, la somme de \$233,630.56 aux cultivateurs des environs pour leur fromage. Il faut remarquer que cette somme considérable a été payée par le bureau principal seulement; le montant payé par les succursales est aussi considérable. Ajoutons encore que la Banque Jacques Cartier et la Banque Molson ont eu à payer des montants relativement considérables. On voit quelle importance a pris dans notre district le commerce de fromage. On doit faire tous ses efforts pour étendre et améliorer une industrie aussi lucrative pour nos cultivateurs.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

MAISONS PARTICULIÈREMENT
RECOMMANDÉES AUX MEMBRES DE
L'UNION ST-JOSEPH

Courtier, agent d'assurances

J. O. Dion, 9 rue St-Denis.

Epiceries, Provisions

Désiré Dumaine, rue St-Antoine.

Damien Bouchard, rue Cascades.

F. A. Brodeur, " "

Joseph Chartier, rue Bourdages.

Pagnucio et frère, rue Cascades.

Ferronneries, huiles, peintures

J. H. Morin, Place du Marché.

Poêles, objets en fonte

J. H. Morin, Place du Marché.

Gilbert Bédard, Bord de l'eau.

Grains, fleur, etc.

Michel Bousquet, rue Mondor.

M. Denis, rue Cascades.

Marchandises sèches

N. G. Leduc, Place du Marché.

Bédard et Lefebvre, Place du Marché.

Alfred Lapalme, " " "

Chaussures

Joseph Morin, Place du Marché.

Félix Houle, " " "

L. N. Lussier, rue Cascades.

Tailleurs

Joseph Allaire, Rue Cascades.

Joseph Cabana, " "

J. H. Choquette, au Séminaire.

Barbiers

V. et A. Laffamme, rue Cascades.

Charland et Turcotte, Place du Marché.

Selliers

Hormidas Guertin, rue Cascades.

Joseph Dalbec, " "

Irénée Choquette, " "

Plombiers

Joseph Hébert, rue Cascades.

Adrien Blondin, " "

H. N. Bernier, rue Cascades.

Brodeur et frère, rue St-Antoine.

Boulangers

Gladu et frère, rue Concorde.
Cyprien Gladu, rue Cascades.
Edouard Labonté, rue St-Antoine.
Langevin et frère, Bord de l'eau.
Camille Gosselin, rue St-Antoine.

Librairie

E. H. Richer, Place du Marché.
L. A. Choquet et frère, rue Cascades.

Carrossiers

Hormisdas Choquette, rue Cascades.
Arthur Choquette, rue Bourdages.

Forgerons

Thomas Lajoie, rue Cascades.
Nazaire Arcand, rue Concorde.
Napoléon Daignault, rue Concorde.
Clément Lacroix, rue William.
Gilbert Lessard, rue William.
Esdras Dussault, rue Mondor.

Thés, cafés

Alfred Breton, Place du Marché.

Cordonniers

Clément Jacques, rue Cascades.
Victor Sévigny, " "

Entrepreneurs menuisiers

Joseph Chenette, rue Concorde.
Paquette et Godbout, rue William.

Entrepreneurs maçons

Oscar Lamouroux.
Louis Gosselin.

Bouchers

Rémi Daigle, au Marché.
Napoléon Soly, do.
Denis Rivet, do.
Joseph Lebrun, do.
Victor Berrier, do.
Magloire Gaboury, do.
William Bousquet, do.

Orfèvres, Bijoutiers

E. Lamarche, Place du Marché.
Léonard Beaudry, " " "

Fournisseur pierre et chaux

Bruno Lamontagne, La Carrière.

REMEDES SAUVAGES

Ne sont-ce pas les herbes et les racines qui servaient de médecine aux anciens ? Avez-vous déjà vu le sauvage se servir de minéraux pour les maladies ? Cette science des herbes et des racines que nos pères connaissaient, s'étant perdue, M. J. P. E. Racicot, de Montréal, à force d'études sérieuses au milieu des indigènes, est enfin parvenu à découvrir ce secret qui faisait la richesse des anciennes familles. Car, qu'il est la plus grande richesse d'une famille ! N'est-ce pas la santé ? Ainsi donc, avec pleine et entière confiance dans l'avenir : vous serez riches et heureux si vous employez dans vos familles les remèdes sauvages de **J. E. P. RACICOT**, seul inventeur, propriétaire et manufacturier de remèdes sauvages patentés

1434 Rue NOTRE-DAME, MONTREAL.

A ST-HYACINTHE, on peut voir M. Racicot tous les samedis à l'Hôtel Windsor, en face du Marché. On peut se procurer à et alors ses Remèdes célèbres pour toutes les maladies.

Joseph Morin

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST - HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock d'automne.

TOUJOURS EN MAINS

VAISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE
En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

J. O. DION,

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Insure le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente, comme Agent, plusieurs Compagnies d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe
Citizens, Hartford & National.

Bureau : No. 9 — Rue St-Denis
ST-HYACINTHE.

OSCAR LAMOUREUX

ENTREPRENEUR

De Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaies,
Fours, etc.

H. N. BERNIER

Poseur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage, de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc
D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

128, Rue Cascades

SAINT-HYACINTHE.

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune "

Montres Américaines et Suisse, en or et en argent, horloges, argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

Marchandises sèches**N. G. LEDUC & Cie**

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marché, Saint-Hyacinthe

Patrons gratis à toute personne qui achètera une robe.
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes,
à des prix exceptionnellement avantageux.
Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies,
Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc,
Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecossois, pour habillement
d'hommes défont toute compétition.

BRODEUR FRERES

Plombiers, Ferblantiers, Couvreur

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREIL DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

** ** *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

Docteur Eug. St-Jacques

MEDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.**ALFRED MARQUETTE**

Meublier et Boutreur

(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPÉCIALITÉ :—

Bureaux à Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Mobilier et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

S. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Epiceries, Provisions, Vins et Liquéurs.

Ferrermeries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC.

Courroies en cuir pour Machines.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité :—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, Etc., &c.

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassins pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

“L'ECHO”

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIREImprimé pour le compte de ses propriétaires, par
Bocher de LaBrule, imprimeur-éditeur, en la cité de
St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.